

PAR COURRIEL

Le 29 août 2016

Objet : Demande d'accès n° 2004 64481- Réponse

Madame,

Nous avons bien reçu, le 15 août dernier, votre demande concernant les lots 1 687 760, 1 687 761 et 1 687 767 du cadastre du Québec à Saint-Zotique.

Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande. Il s'agit de :

1. Avis d'infraction, 29 juin 2006 (2 pages);
2. Avis d'infraction, 29 juin 2006 (2 pages);
3. Avis d'infraction, 29 juin 2006 (2 pages);
4. Rapport d'inspection, 1^{er} juin 2006 (16 pages).

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24 et/ou 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Toutefois, pour le document « rôle d'évaluation municipal daté » du 1^{er} juin 2006, nous vous référons au site Internet de la municipalité de Saint-Zotique à l'adresse suivante : <http://www.st-zotique.com/>.

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 928-7607, poste 224.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

p. j. (4)

Original signé par
Isabelle Lavoie
Répondante régionale

CERTIFIÉ

Salaberry-de-Valleyfield, le 29 juin 2006

AVIS D'INFRACTION

Pavages D'Amour inc.
1635, Croissant Newman
Dorval (Québec) H9P 2R6

N/Réf. : 7430-16-01-0913600
400328349

Objet : Travaux de remblai en marais – lots numéros 1687760 et 1687761, cadastre rénové
du Québec – 69^e Avenue, Saint-Zotique

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de l'inspection effectuée le 1^{er} juin 2006 par un fonctionnaire dûment autorisé de la Direction régionale du Centre de contrôle environnemental de l'Estrie et de la Montérégie, nous avons constaté l'infraction ci-après, et ce, en dérogation à la Loi :

1. Réalisation de travaux de remblai qui ont été effectués dans un marais sans détenir le certificat d'autorisation requis.
 - *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q. chapitre Q-2)
 - articles 20 et 22

Nous vous demandons donc de cesser immédiatement la réalisation de travaux de remblai à l'intérieur de marais.

De plus, en regard des travaux déjà réalisés et à défaut de détenir le certificat d'autorisation requis, nous vous demandons de nous présenter, dans un délai ne dépassant pas trente (30) jours, un plan correctif visant la restauration des lieux. Cette restauration devra comprendre le retrait de tout remblai qui a été déposé en zone de marais ainsi que le réensemencement des lieux.

Direction régionale
770, rue Gorette
Sherbrooke (Québec) J1E 3H4
Téléphone : (819) 820-3882
Télécopieur : (819) 820-3958
Internet : <http://www.mddep.gouv.qc.ca>

Bureau régional de Longueuil
201, place Charles-Le Moyne, 2^e étage
Longueuil (Québec) J4K 2T5
Téléphone : (450) 928-7607
Télécopieur : (450) 928-7625

Bureau régional de Bromont
101, rue du Ciel, bureau 1.08
Bromont (Québec) J2L 2X4
Téléphone : (450) 534-5424
Télécopieur : (450) 534-5479

Bureau régional de Valleyfield
900, rue Léger
Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 5A3
Téléphone : (450) 370-3085
Télécopieur : (450) 370-3088



N/Réf. : 7430-16-01-0913600
400328349

2

Veillez nous confirmer, dès réception du présent avis, les suites qui y seront données.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec M. Mario DeBonville, inspecteur, au 450 370-3085, poste 227.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard de l'infraction qui a été observée.

JML/MDB/jl

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'JML' or similar, with a stylized flourish.

Jean-Marc Levesque, T.P.
Chef d'équipe

CERTIFIÉ

Salaberry-de-Valleyfield, le 29 juin 2006

AVIS D'INFRACTION

art. 53-54

N/Réf. : 7430-16-01-0913600
400326215

Objet : Travaux de remblai en marais – lots numéros 1687760 et 1687761, cadastre rénové
du Québec – 69^e Avenue, Saint-Zotique

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de l'inspection effectuée le 1^{er} juin 2006 par un fonctionnaire dûment autorisé de la Direction régionale du Centre de contrôle environnemental de l'Estrie et de la Montérégie, nous avons constaté l'infraction ci-après, et ce, en dérogation à la Loi :

1. Réalisation de travaux de remblai qui ont été effectués dans un marais sans détenir le certificat d'autorisation requis.
 - *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q. chapitre Q-2)
 - articles 20 et 22

Nous vous demandons donc de cesser immédiatement la réalisation de travaux de remblai à l'intérieur de marais.

De plus, en regard des travaux déjà réalisés et à défaut de détenir le certificat d'autorisation requis, nous vous demandons de nous présenter, dans un délai ne dépassant pas trente (30) jours, un plan correctif visant la restauration des lieux. Cette restauration devra comprendre le retrait de tout remblai qui a été déposé en zone de marais ainsi que le réensemencement des lieux.

Direction régionale
770, rue Goretti
Sherbrooke (Québec) J1E 3H4
Téléphone : (819) 820-3882
Télécopieur : (819) 820-3958
Internet : <http://www.mddep.gouv.qc.ca>

Bureau régional de Longueuil
201, place Charles-Le Moyne, 2^e étage
Longueuil (Québec) J4K 2T5
Téléphone : (450) 928-7607
Télécopieur : (450) 928-7625

Bureau régional de Bromont
101, rue du Ciel, bureau 1.08
Bromont (Québec) J2L 2X4
Téléphone : (450) 534-5424
Télécopieur : (450) 534-5479

Bureau régional de Valleyfield
900, rue Léger
Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 5A3
Téléphone : (450) 370-3085
Télécopieur : (450) 370-3088



N/Réf. : 7430-16-01-0913600
400326215

2

Veillez nous confirmer, dès réception du présent avis, les suites qui y seront données.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec M. Mario DeBonville, inspecteur, au 450 370-3085, poste 227.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard de l'infraction qui a été observée.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line and the word "POUR" written in capital letters.

JML/MDB/jl

Jean-Marc Levesque, T.P.
Chef d'équipe

CERTIFIÉ

Salaberry-de-Valleyfield, le 29 juin 2006

AVIS D'INFRACTION

Municipalité du village de Saint-Zotique
1250, rue Principale
Saint-Zotique (Québec) J0P 1Z0

N/Réf. : 7430-16-01-0913600
400326216

Objet : Travaux de remblai en marais – lots numéros 1687760 et 1687761, cadastre rénové
du Québec – 69^e Avenue, Saint-Zotique

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de l'inspection effectuée le 1^{er} juin 2006 par un fonctionnaire dûment autorisé de la Direction régionale du Centre de contrôle environnemental de l'Estrie et de la Montérégie, nous avons constaté l'infraction ci-après, et ce, en dérogation à la Loi :

1. Réalisation de travaux de remblai qui ont été effectués dans un marais sans détenir le certificat d'autorisation requis.
 - *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q. chapitre Q-2)
 - articles 20 et 22

Nous vous demandons donc de cesser immédiatement la réalisation de travaux de remblai à l'intérieur de marais.

De plus, en regard des travaux déjà réalisés et à défaut de détenir le certificat d'autorisation requis, nous vous demandons de nous présenter, dans un délai ne dépassant pas trente (30) jours, un plan correctif visant la restauration des lieux. Cette restauration devra comprendre le retrait de tout remblai qui a été déposé en zone de marais ainsi que le réensemencement des lieux.



N/Réf. : 7430-16-01-0913600
400326216

2

Veillez nous confirmer, dès réception du présent avis, les suites qui y seront données.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec M. Mario DeBonville, inspecteur, au 450 370-3085, poste 227.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard de l'infraction qui a été observée.



JML/MDB/jl

Jean-Marc Levesque, T.P.
Chef d'équipe

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7430-16-01-0913600
Intervention SAGIR : 300220407

Date de rédaction : Le 2006-06-16
SAGIR complété (x)

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 2006-06-01

HEURE : Arrivée : 15h15

No. document relié au rapport d'inspection : 400326214

Départ : 16h45

Intervenant : Y2057644

Rencontre avec la municipalité :
13h30-15h00

Lieu : X2086982

INSPECTEUR / INSPECTRICE : Mario DeBonville

ACCOMPAGNÉ(E) DE : Nil

LIEU INSPECTÉ :

ADRESSE POSTALE (si différente) :

art. 53-54

art. 53-54

69 ième Avenue
Lots numéros 1687760 et 1687761
Cadastre rénové du Québec
(anciens lots no.702-1 et 702-2)
Saint-Zotique

Coordonnées G.P.S. :

Way Point :N 45°26'10.1 "
WO 74°19' 52.8"

PLAIGNANT / PLAIGNANTE :

Rencontre oui [] non []

Nom / Adresse

Téléphone

Demande à l'interne par un courriel de art. 53-54
art. 53-54 analyste.

PERSONNES RENCONTRÉES :

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7430-16-01-0913600

Date de rédaction : Le 2006-06-16

Nom / Fonction	Téléphone
1. Madame Annick Courval, inspectrice de la municipalité.	450-2679335

PIÈCES ANNEXÉES :

	Photos	Croquis	Plans	Cartes
	(x)	()	(x)	(x)
Nombre :	11			Carte cadastrale 1/20000 (au dossier)

ÉCHANTILLONS : nil

Eau	Air	Sol	Flore	Faune	Déchets
()	()	()	()	()	()

AUTRES ANNEXES (précisez) :

1. Cartographie diverse (au dossier).
2. Atlas SAGIR (au dossier).
3. CDPNQ : Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec. (au dossier)
4. Atlas de conservation des milieux terres humides : Cartographie Arc IMS Viewer. (au dossier).
5. Copie du rôle de l'évaluation municipale.
6. Copie de la matrice graphique municipale.

BUT : Vérification- contrôle de travaux de remblayage en zone humide.

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7430-16-01-0913600

Date de rédaction : Le 2006-06-16

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Résumé de la plainte :

- Demande de vérification qui a été formulée à l'interne en regard à des travaux de remblai qui ont été effectués en zone humide.

- Éléments et faits :

1. 2006-06-01: J'ai rencontré madame Annick Courval, inspectrice de la municipalité avec qui j'ai fait le point le point sur le dossier. Mme Courval a produit un rapport de ses constatations datées du 10 mai 2005 à l'effet qu'un remblai a été effectué dans un milieu non humide sur un terrain pavé qui était existant et utilisé par Produits Shell Canada Limitée pour un poste de distribution d'essence : voir au dossier une copie de ce rapport.
2. 2006-06-01: J'ai constaté lors de l'inspection qu'un remblai avait été effectué sur les terrains qui était occupés il y a plusieurs années par un poste de distribution d'essence qui appartenait à Produits Shell Canada Limitée. J'ai remarqué à cet effet le vieux pavé asphalté recouvert partiellement par le remblai : voir en annexe les photos numéros 10 et 11, la copie du permis de la municipalité qui avait émis à Shell Canada, ainsi que la copie de la photo du bâtiment rattaché au documents de la municipalité. Toutefois, la superficie du lot qui était remblayé depuis de nombreuses années n'est pas connue. Le remblai a été réalisé sur une surface plus grande que la section du lot qui était occupée par le poste de distribution d'essence qui a été démoli. Ce remblai a une épaisseur moyenne de 1 mètre. Il est impossible pour le moment d'évaluer avec exactitude l'extension du remblai par rapport à l'élévation du terrain original. J'ai cependant constaté la présence de phragmite qui occupe une grande surface dans ce secteur. J'ai également constaté la présence de quelques saules qui sont des espèces désignées aux zones humides, un peuplier deltoïde qui est une espèce obligée des milieux humides et la présence de plusieurs fougères du type onochlé sensibilis qui sont des espèces relatives aux zones humides qui déterminent entre autres la limite naturelle des hautes eaux: voir en annexe les photos numéros 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, et 11. J'ai transmis les photos à M. Stéphane Pilon, biologiste du bureau de Longueuil qui a interprété les photos comme étant un marais exondé.
3. 2006-06-07 : J'ai discuté avec **art. 53-54** qui m'a informé avoir acheté ces lots de Produits Shell Canada Limitée en 1987. Il m'a également informé que le remblai qu'il avait permis d'effectuer l'an dernier couvre actuellement une superficie est plus grande que la partie des lots qui était occupée par le poste de distributions d'essence.
4. Le 7 juin, je me suis rendu sur les lieux afin de vérifier en profondeur la nature du sol naturel. J'ai creusé 10 trous à l'aide d'une tarière, et la présence de sol organique est moindre que 40 centimètres, soit en moyenne 15 à 20 centimètres. Nous ne sommes pas dans une zone de tourbière.
5. 2006-06-12 : J'ai discuté avec M. Pierre Chevrier, directeur général de la municipalité qui m'a informé que la municipalité avait mandaté l'entrepreneur Les Pavages d'Amour inc. pour aller déposer le terre au mois de Juillet 2005 sur ces lots appartenant à M. **art. 53-54** suite à une entente avec lui. M. Chevrier S'est dit prêt à collaborer avec

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7430-16-01-0913600

Date de rédaction : Le 2006-06-16

le MDDEP en mandatant leur consultant biologiste M. Christian Côté de Envi-Ram afin de caractériser ces 2 lots. Ce consultant traite actuellement le dossier général de la caractérisation de tous les secteurs humides de la municipalité de Saint-Zotique.

6. Les différentes cartographies annexées à ce rapport ne nous indiquent cependant pas la présence de zones humides sur les lots concernés.

N.B. : Les photographies en annexe de ce rapport ont toutes été prises par le soussigné avec un appareil photographique numérique Canon Power Shot A-80 et sont demeurées en ma possession jusqu'à mon retour au bureau où je les ai transférées de l'appareil à mon ordinateur dans lequel, je les ai protégées par un mot de passe distinctif. Toutes ces photographies sont la représentation fidèle de ce que j'ai vu sur le site et aucune n'a été altérée ou modifiée de quelque manière que ce soit.

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7430-16-01-0913600

Date de rédaction : Le 2006-06-16

3. CONCLUSION

- Infraction à la Loi sur la Qualité de l'environnement, chapitre Q-2 L.R.Q.; articles 20 et 22.

4. RETOUR AU PLAIGNANT

Oui ()

Non ()

Détails :

- La réponse concernant le suivi de ce dossier sera donnée à l'analyste (en absence actuellement) lorsqu'il sera de retour au travail.

5. RECOMMANDATION(S)

- Acheminer un avis d'infraction au propriétaire des lots concernés par le remblai.
- Acheminer un avis d'infraction à la municipalité qui a mandaté l'entrepreneur pour déposer le remblai en zone de marais.
- Assurer un suivi correctif de ce dossier.

6. VÉRIFICATION

Rédigé par : *Mario Desjardins, inspecteur*

Date : *2006/06/16*

Vérifié par : *[Signature]*

Date : *2006-06-29*

Commentaires du vérificateur :



Photo numéro 1 -



N.B. : 11 Photographies prises en date du 1^{er} Juin 2006. Par Mario De Bonville, inspecteur.



-3-



-4-



-5-



-6-



-7-



-8-



-9-



-10-



-11-

1 687 519
1724
S: 24 242,0

AUTOROUTE 20

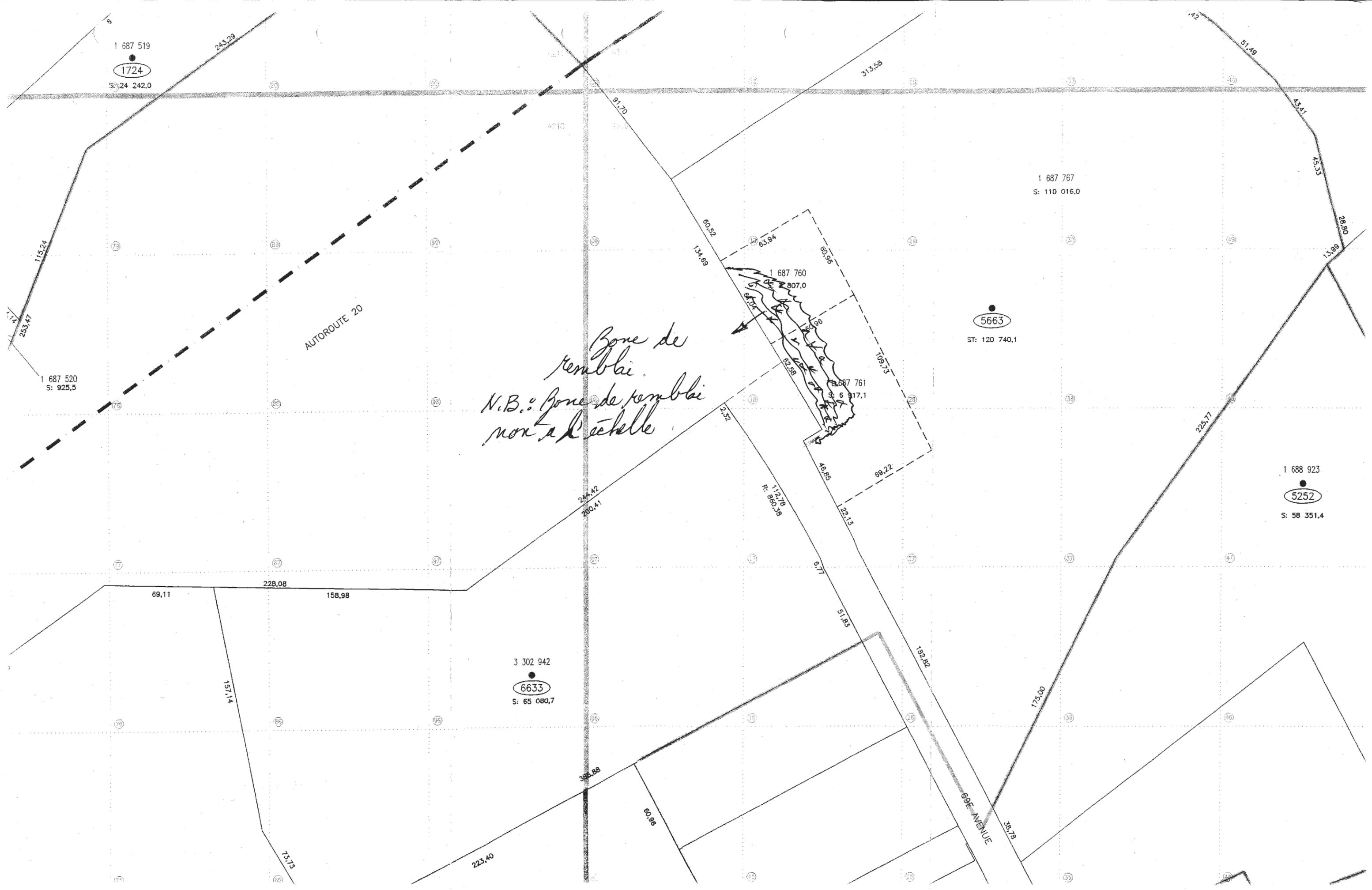
*Bone de remblai.
N.B.: Bone de remblai
non a l'echelle*

1 687 767
S: 110 016,0

5663
ST: 120 740,1

1 688 923
5252
S: 58 351,4

3 302 942
6633
S: 65 080,7



DIRECTION DES RELEVÉS TECHNIQUE
 SERVICE DE LA CARTOGRAPHIE

5012000m.N.

244000m.E.

42

74°18'00"

74°16'00"

45°15'00"
 74°15'00"

45°14'00"

Concession
 St-Thomas Est

Concession
 St-Thomas Ouest

Saint-Thomas-de-Soulanges
 MONTEE

SAIN'T-THOMAS
 Sino

Ruisseau des Dix-Huit Arpent

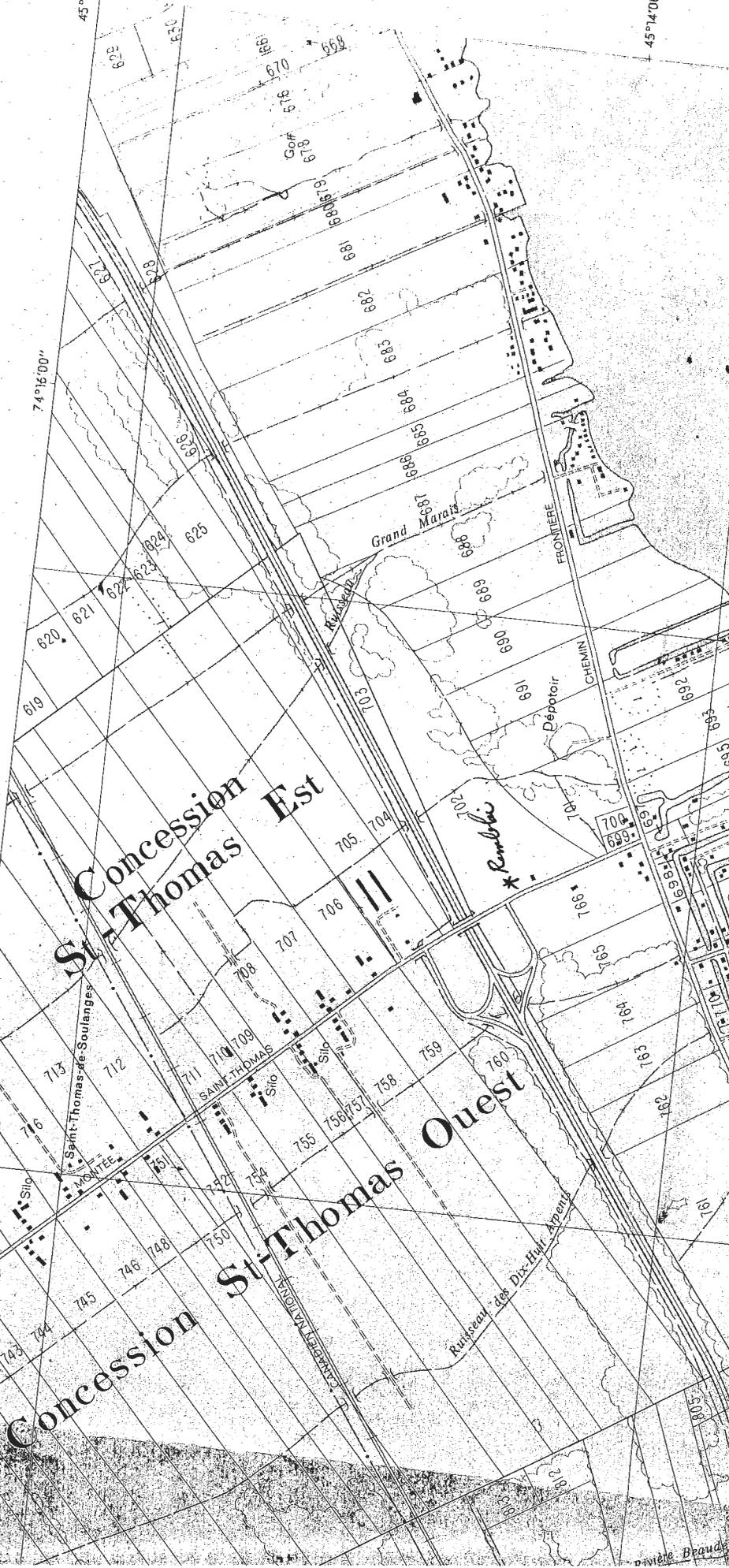
Grand Marais

FRONTIERE

CHEMIN

Dépotair

Rambouin



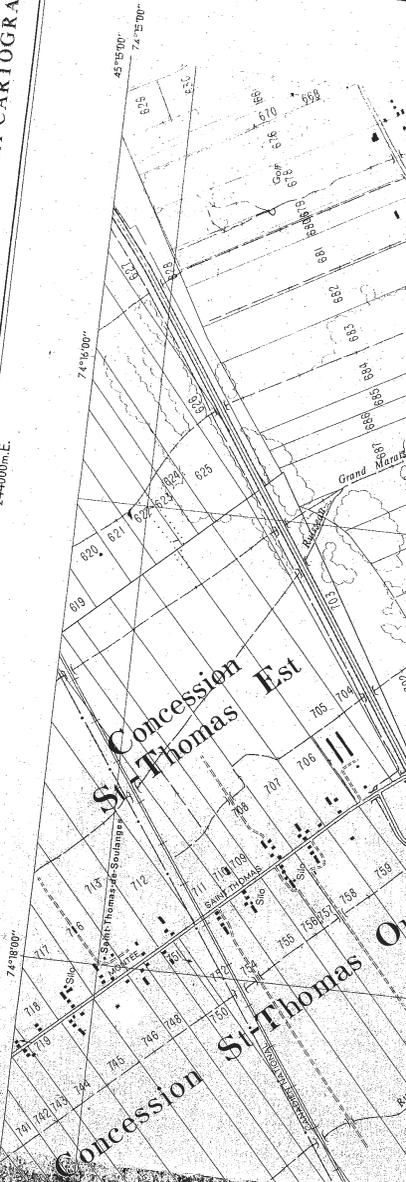
Broude

DIRECTION DES RELEVÉS TECHNIQUE
SERVICE DE LA CARTOGRAPHIE

24400m.E

5012000m.N

42



SUBDIVISION

PART OF LOT 702

CADASTRE OF THE PARISH OF ST-ZOTIQUE

REGISTRATION DIVISION OF SOULANGES

MUNICIPALITY OF ST-ZOTIQUE

SCALE 60 FEET TO ONE INCH

MONTREAL, APRIL 14TH 1970

ORIGINAL PLAN DEPOSITED IN THE ARCHIVES OF
THIS DEPARTMENT
DEPARTMENT OF LANDS AND FORESTS,
QUEBEC

PREPARED IN VIRTUE OF THE ARTICLE 2175
OF THE CIVIL CODE.

DEPUTY MINISTER

TRUE COPY OF THE ORIGINAL PLAN DEPOSITED
IN THE ARCHIVES OF THIS DEPARTMENT,
DEPARTMENT OF LANDS AND FORESTS,
QUEBEC

SHELL CANADA LIMITED

ACTUAL PROPRIETOR

DEPUTY MINISTER

PREPARED BY :

Robert Lussier

QUEBEC LAND-SURVEYOR

